

Comment devenir COMMISSAIRE DE POLICE de la POLICE NATIONALE

Les commissaires de police constituent le corps de conception et de direction de la police nationale qui est un corps technique supérieur à vocation interministérielle relevant du ministre de l'intérieur. Ils sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre des doctrines d'emploi et de la direction des services dont ils assument la responsabilité opérationnelle et organique. Ils ont autorité sur les personnels affectés dans ces services. Ils participent à la conception, à la réalisation et à l'évaluation des programmes et des projets relatifs à la prévention de l'insécurité et à la lutte contre la délinquance. Ils exercent les attributions de magistrat qui leur sont conférées par la loi. Ils sont dotés d'une tenue d'uniforme.

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT

A. CONCOURS EXTERNE (3 participations maximum)

Il est ouvert aux femmes et aux hommes :

- de nationalité française ;
- âgés de 35 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours ;
 - La limite d'âge peut être reculée** (sans pouvoir excéder 37 ans) :
 - d'un temps égal à celui passé au titre du service national actif ;
 - d'un an par enfant à charge, par personne handicapée à charge, par enfant élevé pendant neuf ans avant qu'il n'ait atteint son seizième anniversaire ;
 - à des titres divers (anciens sportifs de haut niveau, anciens travailleurs handicapés).
 - La limite d'âge peut aussi être reculée** jusqu'à 45 ans (sans préjudice de l'application des autres dispositions relatives au report de limite d'âge au titre des charges de famille) pour les personnes élevant un enfant de moins de 16 ans, ou ayant élevé pendant 5 ans au moins, un enfant avant son seizième anniversaire.
 - La limite d'âge n'est pas opposable :**
 - aux mères et pères de trois enfants et plus et aux personnes élevant seules un ou plusieurs enfants ;
 - aux sportifs de haut niveau.
- remplissant les conditions d'aptitude physique requises (cf. [fiche spécifique](#)) ;
- titulaires du master ;
 - Sont admis en équivalence les diplômes nationaux et étrangers (européens ou non) sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études après le baccalauréat, reconnus par l'Etat.
 - Peuvent se présenter les candidats justifiant qu'ils accomplissent la dernière année d'études en vue de la possession d'un des diplômes ou titres requis. En cas de réussite au concours, ils ne seront nommés élèves que s'ils justifient, avant la date fixée pour la rentrée en école qui suit immédiatement le concours, de la possession du diplôme ou du titre.
 - Peuvent faire acte de candidature, toutes les personnes qui justifient de 3 années d'activité dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle de commissaire de police (2 ans pour les titulaires d'un diplôme immédiatement inférieur à celui requis).
 - Peuvent faire acte de candidature sans condition de diplôme : les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, les sportifs de haut niveau.
- agréés par le Préfet territorialement compétent ;
- en règle avec la législation sur le service national.

Nota bene : Dans le cadre de l'égalité des chances, une préparation à ce concours est dispensée par l'école nationale supérieure de la police (classe préparatoire intégrée). La sélection se fait sur dossier en fonction de critères sociaux, économiques et géographiques. Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site www.ensp.interieur.gouv.fr/Devenir-commissaire/Classe-Preparatoire-Integree ou à retirer auprès des délégations interrégionales au recrutement et à la formation (DIRF).

B. CONCOURS INTERNE (3 participations maximum)

Il est ouvert aux fonctionnaires civils et militaires ou agents de l'Etat, des collectivités territoriales, d'un établissement public ou d'une organisation internationale intergouvernementale âgés de 44 ans au plus au premier janvier de l'année du concours et qui justifient à cette même date de quatre ans de services publics effectifs.

Le temps passé au service national au-delà de la durée légale est assimilé aux services effectifs.

LES EPREUVES DES CONCOURS

EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

(écrites, notées de 0 à 20)

- **Dissertation sur un sujet d'ordre général** relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques et sociaux en France et dans le monde depuis 1945 jusqu'à nos jours ;
(durée 5 h, coefficient 4).
- **Rédaction d'une note de synthèse et de propositions** à partir d'un dossier à caractère général sur un sujet d'actualité ;
(durée 4 h, coefficient 4).
- **Epreuve portant sur le droit public** : droit administratif, droit constitutionnel, libertés publiques et droit de l'Union européenne ;
(durée 3 h, coefficient 4).
- **Epreuve portant sur le droit pénal général et la procédure pénale** ;
(durée 3 h, coefficient 4).
- **Epreuve obligatoire à option au choix parmi les matières suivantes** :
(durée 3 h, coefficient 3) :
 - finances publiques,
 - géographie économique et humaine,
 - histoire contemporaine et relations internationales depuis 1945,
 - informatique,
 - mathématiques et statistique,
 - psychologie,
 - sciences économiques,
 - sociologie des organisations et gestion des ressources humaines.

La matière à option est choisie lors de l'inscription. Elle ne peut être modifiée lors de l'épreuve.

Ces épreuves font l'objet d'une double correction.

EPREUVES D'ADMISSION

(Pour y participer, le candidat doit avoir obtenu, aux épreuves d'admissibilité, un total de points, fixé par le jury, qui ne peut être inférieur à 152)

- **Un entretien d'évaluation** s'appuyant sur le résultat des tests psychologiques et sur des questions de culture générale à partir d'un thème d'actualité tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat, ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer l'emploi postulé (durée : 35 minutes ; préparation : 35 minutes ; coefficient 7)
Toute note inférieure à 5 sur 20 est **éliminatoire**.

- **Deux interrogations orales portant sur deux épreuves obligatoires à option.**

(durée : 20 minutes ; préparation : 20 minutes ; coefficient 3),

au choix parmi les matières suivantes :

- droit privé (droit civil, droit des affaires et droit du travail),
- droit international public et institutions européennes,
- finances publiques,
- géographie économique et humaine,
- histoire contemporaine et relations internationales depuis 1945,
- informatique,
- mathématiques et statistique,
- psychologie,
- sciences économiques,
- sociologie des organisations et gestion des ressources humaines.

Les matières obligatoires à option sont choisies lors de l'inscription. Elles ne peuvent, en aucun cas, faire l'objet d'un changement lors des épreuves orales. Elles doivent être différentes l'une de l'autre et de celle choisie à l'écrit.

- **Une épreuve orale de langue étrangère** consistant en une conversation à partir d'un texte, écrit dans la langue choisie, tiré au sort par le candidat (durée : 20 minutes ; coefficient 4).

Les langues admises sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le mandarin, le russe et le turc.

Le candidat indique son choix dans sa demande d'inscription au concours. Il ne peut en aucun cas en changer au moment des épreuves.

- **Epreuves d'exercices physiques** (coefficient 3) : parcours d'habileté motrice et test d'endurance cardio-respiratoire. Toute note inférieure à **7 sur 20** à l'une ou l'autre épreuve est **éliminatoire** (voir fiche spécifique).

- *A l'admission, les candidats passent en outre des tests psychologiques écrits, **non notés**, destinés à évaluer leur profil psychologique et leur capacité à travailler en groupe (durée 3 heures).*

Les résultats de ces tests sont interprétés par un psychologue lors de l'épreuve d'entretien d'évaluation, à l'admission (cf. supra).

LA SCOLARITE, LA CARRIERE ET LA PROMOTION SOCIALE

La nomination en qualité d'élève est subordonnée à la souscription de l'engagement préalable de rester au service de l'Etat pendant une durée de sept ans à compter de la titularisation.

L'élève ou l'ancien élève qui met fin à sa scolarité plus de trois mois après son incorporation ou qui rompt son engagement doit reverser au Trésor une somme forfaitaire fixée par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

D'une durée de deux ans, la scolarité s'effectue à l'école nationale supérieure de la police de Saint-Cyr au Mont d'Or (69) et alterne stages en école et en services actifs.

A l'issue de la première année, les élèves sont nommés commissaires de police stagiaires. La durée du stage est d'un an. Ceux qui ont donné satisfaction sont titularisés dans le grade de commissaire de police.

La titularisation est subordonnée à la possession du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B).

Leur affectation est fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration.

La durée minimale de la première affectation est fixée à deux ans après la titularisation.

Pour les commissaires de police comptant au moins neuf ans de services effectifs en qualité de titulaire dans ce grade, l'avancement au grade de commissaire divisionnaire se fait au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement.

LE TRAITEMENT d'élève net (au 01/01/2011) : 1 587 euros.

PROGRAMME DES EPREUVES

EPREUVES OBLIGATOIRES

DROIT PUBLIC

DROIT ADMINISTRATIF

- 1 - Les sources du droit administratif
 - a) Les sources internes
 - b) Les traités internationaux
- 2 - L'organisation administrative
 - a) Les principes de l'organisation administrative
 - centralisation
 - décentralisation
 - déconcentration
 - b) L'administration de l'Etat : l'administration centrale, les services déconcentrés de l'Etat.
 - les établissements publics à caractère administratif, et les établissements publics à caractère industriel et commercial.
 - les autorités administratives indépendantes.
 - le ou les représentants de l'Etat au niveau territorial : les préfets et sous-préfets.
 - c) Les collectivités territoriales
 - la région
 - le département
 - la commune
 - l'intercommunalité et les groupements de collectivités territoriales
 - le statut de Paris-Lyon-Marseille
 - le contrôle administratif des collectivités locales
- 3 - L'action de l'administration
 - a) Le principe de la légalité administrative
 - b) L'objet de l'action de l'administration
 - la théorie générale des services publics et modes de gestion (régie directe, gestion déléguée)
 - la police administrative
 - c) La responsabilité administrative extra contractuelle
 - responsabilité pour faute
 - responsabilité sans faute
- 4 - La justice administrative
 - a) Les principales juridictions administratives
 - le conseil d'Etat
 - les cours administratives d'appel
 - les tribunaux administratifs
 - le tribunal des conflits
 - b) Les recours contentieux
 - les prérogatives de l'administration
 - la distinction des recours contentieux
 - les voies de recours
 - la procédure contentieuse
- 5 - La fonction publique d'Etat
 - a) Les sources
 - b) Le statut général des fonctionnaires de l'Etat : les droits et obligations du fonctionnaire, la responsabilité, le statut d'agents publics, l'accès aux emplois publics, le dialogue social et la participation.

DROIT CONSTITUTIONNEL

- 1 - Théorie générale du droit constitutionnel
 - a) Les éléments constitutifs et les formes de l'Etat
 - b) L'organisation du pouvoir dans l'Etat
 - la constitution (écrite ou coutumière, rigide ou souple), le contenu du bloc de constitutionnalité, la révision constitutionnelle
 - le principe de séparation des pouvoirs et son application : régimes parlementaire, présidentiel, mixte
- 2 - Les institutions politiques françaises
 - a) L'histoire constitutionnelle française depuis 1875
 - b) La Constitution de la Vème République
 - les caractéristiques du régime
 - les organes de la Vème République
 - . le pouvoir exécutif : le président de la République, le gouvernement
 - . le Parlement : organisation, élection et statut des parlementaires, fonctions du parlement
 - . le Conseil constitutionnel : juge de la constitutionnalité et juge électoral
 - . les autres pouvoirs ou organes : l'autorité judiciaire, la Haute cour, la Cour de justice de la République, le Conseil économique, social et environnemental

<u>LIBERTES PUBLIQUES</u>	<u>DROIT DE L'UNION EUROPEENNE</u>
<p>1 - Théorie générale des libertés publiques</p> <p>a) Les sources des libertés publiques</p> <ul style="list-style-type: none">- la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789)- le Préambule de la Constitution de 1946- le Préambule de la Constitution de 1958- la Convention européenne des droits de l'Homme- la Charte européenne des droits fondamentaux <p>b) L'aménagement des libertés publiques</p> <ul style="list-style-type: none">- les régimes exceptionnels (article 16, état de siège, état d'urgence, théorie des circonstances exceptionnelles) <p>c) La protection juridictionnelle des libertés publiques</p> <ul style="list-style-type: none">- Juge administratif- Juge judiciaire- Conseil constitutionnel- Cour européenne des droits de l'homme- Cour de justice de l'Union européenne <p>2 - Le régime juridique des principales libertés publiques</p> <p>a) L'égalité</p> <p>b) Les libertés de la personne physique</p> <ul style="list-style-type: none">- la sûreté- la liberté d'aller et venir- le respect de la personnalité<ul style="list-style-type: none">. le droit à la vie et au respect de l'intégrité physique. la protection de la vie privée à travers ses contours (inviolabilité du domicile, inviolabilité du secret des correspondances) <p>c) Les libertés de l'esprit</p> <ul style="list-style-type: none">- la liberté de la presse- la liberté de communication- la liberté de l'enseignement- la liberté de religion <p>d) Les libertés propres aux groupements d'individus</p> <ul style="list-style-type: none">- la liberté de manifestation et d'attroupement- la liberté de réunion- la liberté d'association	<p>1- La construction européenne : des Communautés européennes à l'Union européenne</p> <p>2 – Les sources du droit de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none">- le droit originaire- le droit dérivé- la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne- les principes généraux du droit <p>3 - Les caractères du droit de l'Union européenne</p> <ul style="list-style-type: none">- l'applicabilité du droit de l'Union européenne- la primauté du droit de l'Union européenne <p>4 - Les politiques de l'Union européenne</p> <p>a) Les libertés de circulation</p> <ul style="list-style-type: none">- marchandises- personnes- services- capitaux <p>b) La concurrence</p> <ul style="list-style-type: none">- ententes- abus de position dominante- concentrations- aides d'Etat

<u>DROIT PÉNAL GÉNÉRAL</u>	
<p>Notions générales d'histoire du droit pénal, de criminologie et de science pénitentiaire</p> <p>1 - La loi pénale</p> <p>a) La loi pénale en elle-même</p> <ul style="list-style-type: none">- son importance- sa nature- son domaine d'application dans le temps et dans l'espace <p>b) La loi pénale et le juge</p> <ul style="list-style-type: none">- la qualification des faits- l'interprétation de la loi- le contrôle de régularité de la loi <p>c) La loi pénale et l'infraction</p> <ul style="list-style-type: none">- les éléments constitutifs de l'infraction- les qualifications des infractions	<p>2 - Le délinquant</p> <p>a) La responsabilité pénale du délinquant</p> <ul style="list-style-type: none">- principe et limites de la responsabilité personnelle- la distinction auteur/coauteur/complice- la tentative- la distinction personne physique/personne morale, mineur/majeur- le cas particulier des responsables politiques <p>b) L'irresponsabilité pénale du délinquant</p> <ul style="list-style-type: none">- causes objectives d'irresponsabilité pénale- causes subjectives d'irresponsabilité pénale- immunités diverses <p>3 - Les peines</p> <p>a) La peine encourue</p> <p>b) La peine prononcée</p> <p>c) La peine exécutée</p>

PROCÉDURE PÉNALE

<p>1 - Les principes directeurs de la procédure pénale</p> <p>2 - Les acteurs de la procédure pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Police judiciaire b) Parquet c) Avocats d) Juridictions d'instruction, de jugement et d'application des peines e) Cour pénale internationale et les tribunaux pénaux internationaux <p>3 - La dynamique de la procédure pénale</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'action publique b) L'action civile <p>4 - La mise en état des affaires pénales</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La preuve pénale b) Les enquêtes de police c) L'instruction préparatoire 	<p>5 - Le jugement des affaires pénales</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les diverses procédures de jugement b) Les voies de recours internes c) Les voies de recours internationales <p>6 - L'entraide répressive internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les cadres institutionnels de l'entraide <ul style="list-style-type: none"> - Nations unies - Conseil de l'Europe - Union européenne b) Les mécanismes et les structures de l'entraide <ul style="list-style-type: none"> - accords de Schengen et Traité de Lisbonne - extradition et mandat d'arrêt européen - réseau judiciaire européen et magistrats de liaison <ul style="list-style-type: none"> - Eurojust, Europol et Interpol - équipes communes d'enquête - le casier judiciaire européen
---	--

EPREUVES A OPTIONS

FINANCES PUBLIQUES

<p>1 - Le cadre juridique du budget de l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les principes budgétaires et leurs dérogations <p>2 - La conception et le vote du budget</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'élaboration b) Les délais c) L'adoption <p>3 - Les ressources et dépenses</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les ressources fiscales et non fiscales b) Les grandes catégories de dépenses c) L'emprunt 	<p>4 - L'exécution de la loi de finances</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La séparation des ordonnateurs et des comptables b) Les aménagements et les sanctions au principe de séparation <p>5 - Le contrôle de l'exécution de la loi de finances</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les contrôles administratifs b) Les contrôles juridictionnels c) Les contrôles politiques
--	---

GEOGRAPHIE ECONOMIQUE ET HUMAINE

CONNAISSANCES FONDAMENTALES	GEOGRAPHIE APPLIQUEE
<p>1 - Les milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les domaines climatiques et les milieux naturels b) Les écosystèmes <p>2 - Les grands ensembles régionaux du monde</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les aires culturelles b) La triade (Amérique du Nord, Europe, Asie orientale) et la globalisation <p>3 - L'espace urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La ville <ul style="list-style-type: none"> - définitions - délimitation b) L'urbanisation dans le monde c) Les réseaux urbains en France et en Europe d) L'espace urbain et les sociétés urbaines <p>4 - L'espace rural</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les espaces ruraux dans le monde b) Les mutations agricoles et l'espace rural c) Les relations entre les villes et les campagnes 	<p>1 - La géographie du développement</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les pays émergents b) Les pays les moins avancés (PMA) c) Les problèmes urbains dans les pays en voie de développement (PVD) d) Les problèmes environnementaux dans les PVD <p>2 - La géopolitique.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les nouveaux enjeux géopolitiques. b) La géopolitique de l'Europe et de ses voisins. <p>3 - La géographie de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'interaction entre milieux naturels et sociétés : le risque environnemental. b) Les paysages et les territoires. <p>4 - L'aménagement et l'urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'aménagement du territoire français et européen b) Le développement régional c) Les politiques urbaines et l'urbanisme

HISTOIRE CONTEMPORAINE ET RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS 1945

<p>1 – La construction du monde contemporain (de 1945 aux années 60)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le monde en 1945 b) Le modèle communiste et son expansion mondiale c) Puissance et influence du modèle américain d) La renaissance de l'Europe et ses limites e) La fin des empires coloniaux f) Un monde bipolaire : guerre froide et coexistence pacifique <p>2 – La croissance et la crise (des années 50 aux années 90)</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La croissance économique et la société de la prospérité (1950-1973) b) Les relations Est-Ouest à l'heure de l'équilibre c) Le Tiers-Monde à l'écart de la croissance d) La longue crise, sa signification et ses retombées sociales e) L'échec du modèle communiste en Europe et la fin de l'URSS f) L'élaboration d'un nouvel ordre mondial dominé par l'hyper-puissance américaine 	<p>3 – La France depuis 1945</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La reconstruction politique et économique de la France après 1945 b) Les guerres coloniales et l'échec de la IVème République c) Naissance et consolidation de la Vème République (1958-1969) d) La Vème République après 1969 : les expériences néo-gaullistes, libérales, socialistes e) L'évolution de la Vème République : alternances, cohabitations, mutations (1986-2012) f) Les mutations sociales et culturelles depuis 1945 <p>4 – Le Monde au début du XXIème siècle</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'« hyper-puissance » américaine b) Les enjeux de la construction européenne c) Les destins contrastés des anciens pays socialistes d) La diversité des « tiers-mondes » : entre émergence(s) et domination(s) e) Les contrastes de l'aire asiatique et le « géant chinois » f) La percée de l'Islam intégriste et la menace du terrorisme
---	---

INFORMATIQUE

<p>1 – Programmation-Algorithmique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Structures de données <ul style="list-style-type: none"> - Piles - File - Tables de hachage - Arbres - Graphes b) Algorithmes <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de tri - Méthodes de compression - Parcours de graphes - Plus courts chemins c) Programmation objet <ul style="list-style-type: none"> - Héritage et typage - Liaison dynamique - Exceptions d) Bases de données <ul style="list-style-type: none"> - Modèles de données - Modèle relationnel - Algèbre relationnelle - Langage de requêtes structuré (SQL) e) Génie Logiciel <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de vie - Méthode d'analyse et de conception UML - Test structurel <p>2 – Fondements de l'informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Théorie des langages <ul style="list-style-type: none"> - Automates finis - Grammaires - Expressions régulières 	<ul style="list-style-type: none"> b) Calculabilité <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes indécidables - Classes de complexité - Machines de Turing c) Logique <ul style="list-style-type: none"> - Calcul propositionnel - Calcul des prédicats - systèmes de déductions <p>3 – Architecture-Système-Réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Architecture <ul style="list-style-type: none"> - Circuits logiques - Représentation des nombres - Processeur - Jeu d'instructions - Pipeline - Mémoire et cache b) Système <ul style="list-style-type: none"> - Système de fichiers - Processus (ordonnancement, communication entre processus) - Synchronisation c) Réseau <ul style="list-style-type: none"> - Architecture des réseaux locaux - Internet (pile TCP/IP, protocoles applicatifs, sécurité)
---	---

MATHEMATIQUES ET STATISTIQUE

MATHEMATIQUES

- 1 - Entiers naturels
 - a) Bon ordre
 - b) Preuve par récurrence
- 2 - Entiers relatifs
 - a) Divisibilité, éléments d'arithmétique, algorithme d'Euclide, identité de Bézout
 - b) Décomposition en facteurs premiers, lemme d'Euclide-Gauss
 - c) Difficulté de la factorisation et applications en cryptographie
- 3 - Nombres réels
 - a) Définition du corps des nombres réels par la propriété de la borne supérieure
 - b) Suites de réels. Limite supérieure et inférieure d'une suite bornée
 - c) Convergence, linéarité de la limite, théorèmes classiques pour établir la convergence des suites
 - d) Critère de Cauchy, applications contractantes et théorème du point fixe
 - e) Séries numériques, critères de convergence absolue. Intégrale généralisée. Comparaison des deux problèmes
 - f) Suites et séries de fonctions, théorèmes de convergence
- 4 - Fonctions réelles de la variable réelle
 - a) Limite, continuité, fonctions continues sur un segment, continuité uniforme
 - b) Fonctions dérivables, théorème de Rolle, des accroissements finis
 - c) Formule de Taylor. Fonctions élémentaires, étude locale des fonctions : développements limités
- 5 - Polynômes et fractions rationnelles
 - polynômes et fonctions polynômes, zéros, divisibilité, division euclidienne
- 6 - Intégration
 - a) Intégration des fonctions continues sur un segment
 - b) Calcul de primitives, en particulier aspects algorithmiques liés à la décomposition en éléments simples des fractions rationnelles
- 7 - Algèbre linéaire en dimension finie
 - a) Familles libres, génératrices, bases, dimension
 - b) Matrices et calcul matriciel, déterminants
 - c) Réduction des endomorphismes et conjugaison de matrices carrées à des formes particulières, diagonales ou triangulaires
 - d) Formes quadratiques : produit scalaire, projecteurs orthogonaux, réduction de matrices réelles symétriques
- 8 - Nombres complexes et applications
 - a) Géométrie plane
 - b) Trigonométrie
- 9 - Fonctions de plusieurs variables
 - Eléments de calcul différentiel

STATISTIQUE

- 1 - Eléments de statistique descriptive
 - a) Indicateurs de tendance centrale
 - b) Indicateurs de dispersion
 - c) Indicateurs de forme
 - d) Indicateurs de concentration
 - e) Régression, corrélation et ajustement : notion de modèle - modèle linéaire à une équation
- 2 - Statistique mathématique
 - a) Echantillonnage
 - b) Estimation ponctuelle
 - c) Estimation par intervalles
 - d) Tests paramétriques
 - e) Tests non paramétriques

PSYCHOLOGIE

<p>1 – Psychologie clinique et psychopathologique</p> <p>a) Typologie et personnalité : impact des facteurs environnementaux, génétiques et épidémiologiques</p> <p>b) Approche sémiologique, épidémiologique et étiologique des pathologies comportementales à risque (troubles bipolaires, schizophrénie, addictions, ...) : les classifications internationales (CIM-10 et DSM-IV TR)</p> <p>c) Troubles des conduites et addictions</p> <p>d) Les interventions thérapeutiques scientifiquement fondées</p> <ul style="list-style-type: none"> - les thérapies comportementales et cognitives - les interventions psycho-éducatives - la notion de projet thérapeutique ... <p>e) Enfance, risques et prévention précoce</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maltraitance et les abus sexuels - psychopathologie des violences intra-familiales. <p>f) Approches psychologiques de la délinquance et des violences juvéniles</p> <ul style="list-style-type: none"> - la violence en milieu scolaire : perspectives psychologiques <p>g) Connaissance de l'environnement professionnel des troubles du comportement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les acteurs (psychiatre, psychologue, éducateurs ...) - les structures d'intervention et leur fonctionnement (institution, services de jour ...) <p>2 – Psychologie du travail et gestion des ressources humaines</p> <p>a) Les activités managériales et le développement des compétences des collaborateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perspectives psychologiques sur la planification et la coordination des actions au sein des collectifs de travail <p>b) La gestion des communications dans le travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication de groupe <p>3 – Psychologie sociale</p> <p>a) Approches psychosociales des comportements d'agression</p> <p>b) Les phénomènes de groupe : leadership, imitation et conduites de transgression</p> <p>c) Identités de groupe et relations interculturelles</p> <p>d) Formation des impressions, catégorisation sociale et comportements</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation des stéréotypes et des préjugés : approche psychosociale <p>4 – La conduite des entretiens : techniques scientifiquement fondées et biais potentiels</p>
---	---

SCIENCES ECONOMIQUES

<p>1– La science économique et ses représentations</p> <p>a) Les grandeurs de la macroéconomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mesure de la croissance et le PIB - emploi et chômage - revenus et patrimoine - consommation, épargne et investissement <p>b) L'analyse économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse classique et néoclassique - analyse keynésienne et néokeynésienne - économie de la synthèse - courants hétérodoxes <p>2 – Dynamique économique</p> <p>a) Modèles de croissance</p> <ul style="list-style-type: none"> - innovation et progrès technique - modèle néoclassique de croissance - théorie de la croissance endogène <p>b) Les cycles</p> <ul style="list-style-type: none"> - cycles longs et cycles d'affaires - explications des cycles <p>c) Dynamique des prix et de l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inflation : mesure, causes et lutte contre l'inflation - inflation et comportement salarial : la relation entre inflation et chômage, le chômage d'équilibre <p>3 – Mondialisation</p> <p>a) Théorie de l'échange international</p> <ul style="list-style-type: none"> - politiques commerciales : libre-échange et protectionnisme - formes de l'échange, systèmes productifs et répartition - modèle ricardien, modèle HOS, nouvelles théories du commerce international <p>b) Le cadre institutionnel des échanges : GATT, OMC</p> <p>c) Mondialisation et hiérarchie des nations</p> <p>4 – Système monétaire international et globalisation financière</p> <p>a) Les régimes de change</p> <ul style="list-style-type: none"> - changes fixes / changes flottants - le système monétaire international depuis 1944, le FMI - zone monétaire optimale 	<p>b) Les théories du change et les politiques de change</p> <p>c) Finance internationale</p> <ul style="list-style-type: none"> - marchés financiers : financement et spéculation - libéralisation financière - crises financières et régularisation de la finance <p>5 – Politique économique en économie ouverte</p> <p>a) Politique conjoncturelle et politique structurelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - chocs exogènes et endogènes - réformes structurelles <p>b) Le budget</p> <ul style="list-style-type: none"> - fiscalité - solde budgétaire - dette publique <p>c) La monnaie</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rôle de la banque centrale - les outils de la politique monétaire <p>d) Les modèles de la politique macroéconomique</p> <ul style="list-style-type: none"> - modèle revenu-dépense - modèle IS-LM - modèle offre agrégée/ demande agrégée <p>e) Les objectifs de la politique économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien de l'activité : la tradition keynésienne et ses prolongements - stabilité des prix : la tradition néoclassique et ses prolongements - La politique économique au sein de l'Union européenne <p>6 – Les systèmes économiques</p> <p>a) Le capitalisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversité du capitalisme - financiarisation <p>b) L'économie de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - équilibres, stabilité - défaillances <p>c) Le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> - stratégies - pauvreté, inégalités
--	---

SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Organisation, administration et bureaucratie
- Le système organisationnel et son environnement
- La régulation sociale
- Les statuts et les rôles
- La hiérarchie
- Les réseaux sociaux
- Motivations et participation
- Contrainte et coopération
- De la coercition à la négociation

- La rationalité de l'acteur
- Le comportement organisationnel : tactique et stratégie
- L'autorité : entre légalité et légitimité
- Les relations professionnelles
- Le mouvement des relations humaines
- Les principes du management scientifique
- Ordre et désordre
- Normes et déviances
- Le conflit social : origines, types, modes de résolution

DROIT PRIVE

DROIT CIVIL

LE DROIT DES PERSONNES

- 1 – La classification des personnes
 - a) Personnes physiques
 - existence (acquisition et perte de la personnalité juridique)
 - attributs des personnes physiques
 - b) Personnes morales
 - nature juridique
 - typologie des principales personnes morales
 - régime juridique (constitution, fonctionnement, dissolution)
- 2 – L'identification des personnes physiques
 - a) Le nom de famille et le prénom
 - b) Le domicile
 - c) L'identité sexuelle
 - d) Les actes de l'état civil (régime, fonctions, modifications et rectifications)
- 3 – La capacité des personnes physiques
 - a) Les mineurs
 - la condition juridique du mineur
 - l'autorité parentale
 - la gestion des biens du mineur
 - b) Les majeurs protégés
 - la tutelle
 - la curatelle
 - la sauvegarde de justice
 - le mandat de protection future

LE DROIT DE LA FAMILLE

- 1 - Le couple
 - a) Le mariage
 - les conditions
 - les effets (d'ordre personnel, d'ordre pécuniaire)
 - la dissolution (divorce, séparation de corps)
 - b) Le concubinage
 - la notion de concubinage
 - les effets du concubinage
 - la rupture du concubinage
 - c) Le pacte civil de solidarité
 - les conditions de formation du PACS
 - les effets du PACS
 - la dissolution du PACS
- 2 - L'enfant
 - a) La filiation par procréation charnelle
 - les preuves et présomptions
 - l'établissement non contentieux
 - les actions relatives à la filiation
 - b) La filiation par procréation médicalement assistée
 - c) L'adoption
 - d) La conséquence du lien : l'autorité parentale

LE DROIT DES OBLIGATIONS

- 1 - L'acte juridique. Le contrat
 - a) Les conditions de formation du contrat
 - b) L'exécution du contrat

- l'effet obligatoire du contrat entre les parties
- l'effet obligatoire du contrat à l'égard du juge
- l'effet relatif du contrat à l'égard des tiers
- c) La responsabilité contractuelle
 - l'inexécution du contrat
 - le dommage
 - la réparation (règles légales et aménagements conventionnels)
- d) Les modes d'exécution du contrat
 - le paiement
 - les autres modes
- 2 - Les quasi-contrats
 - a) La gestion d'affaires
 - b) La répétition de l'indu
 - c) L'enrichissement sans cause
- 3 - Le fait juridique. La responsabilité civile délictuelle
 - a) Les éléments constants de la responsabilité civile délictuelle
 - le dommage
 - le lien de causalité
 - b) L'élément variable de la responsabilité civile délictuelle : le fait générateur
 - la responsabilité du fait personnel
 - la responsabilité du fait des choses
 - la responsabilité du fait d'autrui
 - c) La mise en œuvre de la responsabilité civile délictuelle
 - l'action en réparation
 - la réparation du dommage

LE DROIT DES BIENS

- 1 - Les fondements du droit des biens
 - a) La notion de biens
 - b) Les classifications des biens
 - c) Le réceptacle des biens : le patrimoine
- 2 - La possession
 - a) La notion de possession
 - b) Les effets de la possession
 - c) La protection de la possession
- 3 - La propriété
 - a) La structure du droit de propriété
 - les caractères du droit de propriété
 - les attributs du droit de propriété
 - les limites apportées à l'exercice du droit de propriété
 - b) L'acquisition de la propriété
 - c) L'étendue du droit de propriété
 - dans l'espace
 - dans le temps : l'accession
 - d) La protection de la propriété
 - l'action en revendication
 - la preuve du droit de propriété
 - e) Les modalités du droit de propriété
 - l'indivision
 - la copropriété des immeubles bâtis
- 4 - Les démembrements de la propriété
 - a) L'usufruit – le quasi-usufruit
 - b) L'usage et l'habitation : les diminutifs de l'usufruit
 - c) Les servitudes

<p style="text-align: center;"><u>DROIT DES AFFAIRES</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>DROIT DU TRAVAIL</u></p>
<p>1 – Les commerçants</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La notion d'acte de commerce b) L'attribution de la qualité de commerçant c) Les obligations imposées par le statut de commerçant d) La protection du patrimoine du commerçant <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration d'insaisissabilité - l'EIRL <p>2 – Le fond de commerce</p> <ul style="list-style-type: none"> - notions - principales opérations <p>3 – Les sociétés commerciales</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation générale et typologie b) Droit commun c) La SARL d) La Société anonyme e) La société par actions simplifiée <p>4 – Droit pénal des affaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Abus de biens sociaux - Présentation de bilan inexact - Majoration des apports - Banqueroute - infractions de concurrence <p>5 – Les entreprises en difficultés</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La prévention des difficultés b) La sauvegarde c) Le redressement judiciaire d) La liquidation <p>6 – La justice commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le Tribunal de commerce b) L'arbitrage 	<p>1 – Définition, objet et sources du droit du travail</p> <p>2 – Les contrats de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Typologie des principaux contrats b) Evénements susceptibles d'affecter le contrat de travail <ul style="list-style-type: none"> - suspension du contrat de travail - changement d'employeur - changement des conditions de travail - modification du contrat c) Ruptures du contrat <ul style="list-style-type: none"> - Les licenciements - Départ négocié - Retraite <p>3 – La réglementation légale du travail</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les obligations des parties b) Le pouvoir patronal et ses manifestations (règlement intérieur et pouvoir disciplinaire) c) La durée du travail <p>4 – La représentation salariale</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Syndicats professionnels b) Représentation élue (élections, comité d'entreprise et délégués du personnel) <p>5 – La négociation collective (conventions et accords collectifs de travail)</p> <p>6 – Les conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Grève b) Lock-out <p>7 – Contrôle et contentieux</p> <ul style="list-style-type: none"> a) inspection du travail b) la juridiction du travail

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

<p>1– La société internationale et son droit</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractères généraux de la société internationale contemporaine - les rapports du droit et de la société dans l'ordre international - les caractéristiques spécifiques du droit international <p>2– Les sujets du droit international</p> <ul style="list-style-type: none"> - les Etats - les organisations internationales - les individus et les entités non-étatiques (ONG, entreprises) <p>3 – Les sources et les modes de formation du droit international</p> <ul style="list-style-type: none"> - les traités - la coutume - les actes unilatéraux - les principes généraux - la jurisprudence 	<p>4 – L'application du droit international</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'application du droit international dans les ordres juridiques internes - les mécanismes internationaux de contrôle - la responsabilité internationale <p>5 – Les finalités du droit international</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Le règlement pacifique des différends et l'éviction du recours à la force <ul style="list-style-type: none"> - les modes pacifiques de règlement des différends internationaux - le mécanisme de sécurité collective et son évolution - le droit international humanitaire - la limitation et le contrôle des armements b) La protection et la promotion des droits de l'homme c) La répression des crimes internationaux et la lutte contre la criminalité d) La protection de l'environnement
--	--

INSTITUTIONS EUROPEENNES

<p>1 – Les organes qualifiés d'institutions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Parlement européen - Le Conseil européen - Le Conseil - La Commission européenne - La Cour de justice de l'Union européenne - La Banque centrale européenne - La Cour des comptes <p>2 – Les organes consultatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité économique et social - Le Comité des régions <p>3 – Les agences</p> <p>4 – La prise de décision dans la cadre de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les procédures législatives <ul style="list-style-type: none"> - la proposition - la décision : la procédure législative ordinaire, les procédures législatives spéciales b) Les procédures d'exécution c) La procédure de délégation 	<p>5 – Les compétences de l'UE</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La classification des compétences de l'UE <ul style="list-style-type: none"> - les compétences exclusives - les compétences partagées - les compétences d'appui, de coordination ou de complément b) L'adaptation des compétences de l'UE : article 352 TFUE c) Les limites à l'exercice des compétences de l'UE <ul style="list-style-type: none"> - le principe de subsidiarité - le principe de proportionnalité - les clauses d'<i>opting out</i> - les coopérations renforcées
---	--

DIVISION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

73 RUE PAUL DIOMEDE – BP 144 – 63020 CLERMONT-FERRAND CEDEX 02 – TEL 04 73 19 52 00

INFO RECRUTEMENT : 0 800 22 0 800 (appel gratuit depuis un poste fixe)www.interieur.gouv.fr ou www.blog-police-recrutement.com**Pour obtenir des renseignements, adressez-vous à la Délégation Interrégionale au Recrutement et à la Formation (D.I.R.F.), à la Délégation au Recrutement et à la Formation (D.R.F.) ou au Centre Régional de Formation (C.R.F.) dont dépend votre département**

DEPARTEMENT	ADRESSE	TELEPHONE
16-17-24-33-40-47-64-79-86	DIRF SUD OUEST : Esplanade Charles de Gaulle, Immeuble ALLIANZ, Tour 6A, 33000 BORDEAUX	05 57 22 33 22
09-12-19-23-31-32-46-65-81-82-87	ENSAPN TOULOUSE : Point Info Carrières : 17 Rue du rempart St-Etienne - BP 35 - 31012 TOULOUSE cedex	05 61 12 77 00
02-59-60-62-80	DIRF NORD : 117, Rue Joseph Dubar –BP 727-59066 ROUBAIX cedex 01	03 20 62 49 59
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	DIRF SUD EST : 92 Cours Vitton - 69006 LYON (entrée angle Rue Rambaud)	0 821 36 22 22
04-05-06-11-13-2A-2B-30-34-48-66-83-84	DIRF SUD : Rue Clément Ader-BP 48100 – 30937 NIMES cedex 9	04 66 28 31 00
2A-2B	CRF AJACCIO : Collège les Paludes, 10, Rue Paul Colona d'Istria-BP 538-20186 AJACCIO	04.95.23.74.24
04-05-13-83-84	CRF MARSEILLE : 54, Boulevard Alphonse Allais - 13014 MARSEILLE	04 86 57 68 06/20
11-30-34-48-66	CRF MONTPELLIER : 10 Rue Flaugergues - 34000 MONTPELLIER	04 67 06 13 57
06	CRF NICE : 28, Rue Roquebilière-BP 4309-06306 NICE cedex	04.92.17.25.30
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	DIRF EST : Bureau recrutement - 21 Rue Lothaire - 57000 METZ	03 87 50 75 04
21-25-39-58-70-71-89-90	CRF DIJON : 3 et 5 Quai Galliot - 21000 DIJON	03 80 44 54 88
75-92-93-94	DRF PARIS ILE DE FRANCE : 71 Rue Albert - 75013 PARIS	01 53 60 56 66
77-78-91-95	CRF GIF SUR YVETTE : Plateau du Moulon - Point F - BP 41 - 91192 GIF SUR YVETTE	01 69 33 76 26/37
14-22-27-29-35-44-50-53-56-61-76-85	DIRF OUEST : Campus de Ker Lann - Parc de Lormandière - Bat B - 3 Rue Maryse Bastié -35170 BRUZ	02 99 57 98 13
18-28-36-37-41-45-49-72	CRF TOURS : 85 Rue Henri Bergson - 37541 SAINT CYR SUR LOIRE cedex	02 47 42 86 77

Pour obtenir un dossier d'inscription,**adressez-vous au bureau du recrutement du Secrétariat Général pour l'Administration de la police (S.G.A.P.) ou de la Délégation Régionale du S.G.A.P. dont dépend votre département**

16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	SGAP SUD-OUEST : DRH - Bureau du recrutement - 89 Cours Dupré de Saint-Maur - BP 30091 - 33041 BORDEAUX cedex	05 56 99 71 71
09-12-31-32-46-65-81-82	Délégation Régionale du SGAP : ZI en Jacca - 4 Chemin de Bordeblanque - BP 30321 - 31776 COLOMIERS cedex	05 34 55 49 22
02-59-60-62-80	SGAP LILLE : Cité administrative Rue de Tournai (15 ^{ème} étage) - 59012 LILLE cedex	03 20 62 48 80
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAP LYON : Bureau du recrutement - 215 Rue André Philip - 69421 LYON cedex 03 sgap69-recrutement@interieur.gouv.fr	04 72 84 54 54/55
04-05-06-11-13-20-30-34-48-66-83-84	SGAP MARSEILLE : 299 Chemin de Sainte Marthe - 13313 MARSEILLE cedex 14	04 86 57 68 40
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21-25-39-58-70-71-89-90	SGAP METZ : Espace Riberpray - Rue Belle Isle - BP 51064 - 57036 METZ cedex 01	03 87 16 11 27
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44-45-49-50-53-56-61-72-76-85	SGAP OUEST/TOURS : DRH - Bureau zonal du recrutement - 30 Rue du Mûrier - BP 10700 37542 SAINT CYR SUR LOIRE cedex	02 47 42 85 35
75-77-78-91-92-93-94-95	SGAP PARIS : Préfecture de police - Bureau du recrutement - 9 Boulevard du Palais - 75195 PARIS cedex 4 – Accueil Public : 11 Rue des Ursins - 75004 PARIS	01 53 73 53 27

Pour les D.O.M., les T.O.M. et les collectivités territoriales, vous pouvez contacter :

la délégation interrégionale au recrutement et à la formation Antilles- Guyane : Morne Vergain - 97139 ABYMES (compétence géographique : Guadeloupe, Guyane, Martinique)	05 90 47 11 55
la délégation régionale au recrutement et à la formation Nouvelle Calédonie / Polynésie Française : B.P. 3862 - RT 1 NORMANDIE - 98846 NOUMEA cedex (compétence géographique : Nouvelle Calédonie - Wallis et Futuna – Polynésie Française)	00 687 41 39 10
la délégation interrégionale au recrutement et à la formation Réunion-Mayotte : 50 quai ouest - 97400 SAINT-DENIS (compétence géographique : Réunion - Mayotte)	02 62 90 26 42

Le service administratif et technique de police (S.A.T.P.) de :

GUADELOUPE	Bureau des concours - Hôtel de Police – Allée Maurice Micauts – BP 466 - 97108 BASSE TERRE	05 90 99 11 14 ou 25
GUYANE	Bureau du recrutement - Avenue Gustave Charléry - BP 5005 - 97305 CAYENNE cedex	05 94 25 54 94 ou 95
MARTINIQUE	Bureau du recrutement - 80 rue de la République - BP 652 - 97263 FORT DE FRANCE cedex	05 96 60 88 41 ou 42
MAYOTTE	Bureau du recrutement - Rue de la Batterie - BP 448 - 97610 DZAOUZDI cedex	02 69 61 47 06
NOUVELLE CALEDONIE	9 bis Rue de la République - BP C5 - 98844 NOUMEA cedex	27 08 80 / 27 08 87
POLYNESIE FRANCAISE	Sainte Amélie - DICOM - BP 21391 - 98713 PAPEETE - TAHITI	00 689 54 58 00
REUNION	Bureau du recrutement - 133 rue Jean Chatel - BP 900 - 97400 SAINT DENIS cedex	02 62 92 99 99
ST PIERRE ET MIQUELON	PAF - 31 Rue Abbé Pierre Gervain - BP 4205 - 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON cedex	0 508 41 15 55
WALLIS ET FUTUNA	Les résidents de Wallis et Futuna peuvent s'adresser à la DRF et au SATP de Nouvelle Calédonie	